|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Gestion du risque "Covid-19" lors des décontaminations amiante** | | | |
| ***Annexe à la Fiche Décontamination des travailleurs après une opération « Amiante »*** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| ***Toute solution choisie par l’employeur pour prévenir le risque « Covid-19 » doit être soigneusement évaluée parce qu’elle peut induire un nouveau risque.***  ***En tout état de cause, l'employeur apprécie dans le cadre de son évaluation des risques (EVR) les mesures pertinentes à mettre en œuvre. Celles décrites dans le présent tableau ne sont en conséquence pas limitatives, sous réserve que les employeurs démontrent mettre en œuvre des mesures équivalentes à celles présentées.*** | | | |
|  |  |  |  |
| **PHASES** | **TÂCHES (exposantes au coronavirus)** | **Risques** | **Mesures possibles** |
| **Avant et après l'entrée "en zone"** | Générales, hors de toute zone impactée par l'aéraulique | Travailleur non équipé d'EPVR amiante **ou d’un masque-« grand public »** situé à moins de 1m d'un travailleur équipé d'EPVR amiante | - Respecter les gestes barrières et règles de distanciation même lorsqu'un opérateur est équipé d'EPVR, en cohérence avec les dispositions du protocole national de déconfinement. - Pour la vérification du masque voir mesures organisationnelles ci-dessous. - Réévaluer la procédure d'intervention d'urgence. Organiser une circulation dédiée aux secours évitant les parties communes et le vestiaire d'approche. |
| Générales, dans les espaces potentiellement impactés par l'aéraulique (à proximité des sas personnels **et matériels**, déchets, en aval des extracteurs, en amont des entrées d'air) : | Les règles classiques de distanciation sociales (1m) ne sont potentiellement plus suffisantes pour se protéger contre le risque d’exposition au Covid19. | - Limiter la circulation à proximité de ces équipements. - Eloigner les postes de travail (contrôleur de dépression, unité de chauffe et de filtration (UCF…) de ces points sensibles. - Implanter l'espace vestiaire de la zone d'approche dans un espace peu impacté par l'aéraulique. |
| **AVANT L’ENTREE « EN ZONE » :** | Déshabillage tenue « civil » | - Zone d'approche partagée. - Proximité des travailleurs non équipés d’EPVR. - Projections de gouttelettes contaminées dans l'atmosphère et sur les surfaces communes. | - Création de cabines individuelles à proximité immédiate du sas personnel avec séparations recouvertes de polyane, par exemple. Cela permettra également la protection des effets personnels (habillement, lunettes, lentilles de vue…) face aux projections de gouttelettes de tous les travailleurs.  - Attribution d’une cabine individuelle par travailleur pour toute la durée de l’opération. Interdire le partage de « cabine individuelle ».  - Prévoir les conditions de nettoyage des « cabines individuelles » en usage normal.  - Prévoir les conditions de nettoyage des « cabines individuelles » en cas de réaffectation d’une cabine en cours d’opération (ex : changement d’équipe, remplacement d’un travailleur par un autre travailleur rejoignant l’équipe…). Un nettoyage spécifique doit être réalisé systématiquement en cas de réaffectation d’une cabine déjà occupée lors d’une vacation ou plus. - Distanciation, séparation physique entre les travailleurs. - Organiser le cheminement des travailleurs hors de celui qui sera nécessaire au sas-man. |
| Habillage avec les EPI amiante | - Zone d'approche partagée. - Proximité de travailleurs non équipés d'EPVR. - Assistance mutuelle habituelle : risque de ne pas respecter la distanciation physique, risque de contaminer les surfaces dont celles des EPI. | - nettoyage des mains avant de mettre en place les EPI  - Prévoir que tout le nécessaire est disponible pour l'habillage (combinaison, cartouches, gants, chaussures…) pour éviter les allers-venues et croisement ou contaminations de surfaces. L’opérateur gère son masque personnel.  - Respecter la distanciation physique : séparations physiques, matérialisation des distances. - Eviter l'entre-aide mutuelle et si besoin, évaluer le risque (voir ci-dessous). |
| Assistance à l’habillage avec les EPI amiante (ex : le "travailleur 1" scotche les gants à la combinaison du "travailleur 2"…) | - L'air expiré sort des masques par les valves sans être filtré. Cela risque de contaminer tout travailleur qui ne porte pas encore son masque (assistant, sasman, autre travailleur passant). | - Voir la phase "avant et après l'entrée en zone". - Prévoir des vérifications mutuelles entre opérateurs préalablement équipés ou installer un ou plusieurs miroirs dans la zone dédiée à l’habillage. - Respecter les règles de distanciation (priorité à l'organisation, sinon respecter les consignes du guide BTP et de celui de la DGT relatif à la reprise des opérations amiante, en cohérence avec les dispositions du protocole national de déconfinement). |
| **« EN ZONE » :** | Toutes les tâches quel que soit le niveau d'empoussièrement. | - **Aucun risque** pour les travailleurs en zone entre eux s'ils portent tous combinaison, gants et EPVR imposés par l'arrêté du 07/03/2013.  Dans le cas d’interventions SS4 avec port de FFP3, l’employeur doit veiller à ce que les travailleurs portent également des protections oculaires. - **Aucun risque** exporté hors zone via les extracteurs. | Sans objet sous réserve du respect du port des EPI imposés par l'arrêté du 07/03/2013. |
| **A LA SORTIE DE « ZONE » :** | A l’enlèvement des EPI - phase 1 (combinaison, gants, chaussures et sur-chaussures, c’est à dire hors EPVR conservé jusqu'à la fin de la douche d'hygiène) | L'intérieur des combinaisons et gants est potentiellement contaminé par les mains non lavées avant l'habillage. Ce matériel ne doit pas exposer les autres travailleurs qui jetteront ensuite leurs propres EPI. | - Après le "douchage des EPI amiante", enlever les EPI suivant la procédure habituelle et placer les EPI jetables dans un sac déchet amiante individuel (évite que les travailleurs suivants n'entrent en contact direct). - Chaque travailleur décontamine suivant la procédure habituelle le sac contenant ses EPI (risque "amiante+Covid-19") et le sort personnellement du sas personnel. - Information et avertissement de cette procédure de sortie des déchets EPI individuels pour l'ensemble des travailleurs : ceux de l'entreprise non coutumiers de cette tâche et les travailleurs extérieurs tels que préleveurs, auditeurs, visiteurs. |
| Toutes phases de la douche d'hygiène. | - Contamination des travailleurs entre eux lorsqu'ils ne portent plus les EPVR via les surfaces des espaces restreints des compartiments et l'air de la zone d'approche circulant par l'aéraulique des sas. - Voir aussi le point "dimensionnement et fonctionnement de l'UCF". - Mise en œuvre d'une Unité mobile de Décontamination (UMD) : espaces exigus, vestiaires en zone fortement impactés par l'aéraulique. - voir également le risque "*Avant et après l'entrée "en zone"*" | - Organiser les vacations pour respecter à la fois le temps de décontamination de chaque travailleur et la durée maximum des vacations (2h30 maxi par vacation et 6h maxi par jour) sachant que les travailleurs sont potentiellement entrés en même temps après vérification mutuelle. - Un seul travailleur présent à la fois dans le sas : l'opérateur suivant n'entre dans le 1er compartiment que lorsque le précédent est sorti à l'autre extrémité du sas. - Sédimentation des parois de douche AVANT et APRES usage par chaque opérateur. - Limiter la circulation des travailleurs à proximité des sas personnels. - Lors de l’utilisation d’une UMD, prévoir la construction d’un espace complémentaire, dans son prolongement immédiat, afin d’y installer des vestiaires permettant la distanciation physique et limitant le risque de contamination des surface. |
| Lors du douchage d’hygiène | - Contact du corps avec les parois potentiellement contaminées. - Après enlèvement du masque, respiration de l'air ambiant (celui de la zone d'approche vu l'aéraulique) + pénétration possible avec les muqueuses (mains manœuvrant le mitigeur, frottement des yeux naturellement ou à cause du savon...)... - Dans la douche d'hygiène le travailleur respire librement, peut contaminer ce sas mais aussi les autres en raison de l'aéraulique qui transportera les gouttelettes et aérosols contaminés de la respiration. - Toucher la porte avec des mains contaminées. - Voir aussi "toutes phases de la douche d'hygiène". | - "Douchage" des parois du compartiment de la douche, du flexible et du pommeau de douche (= sédimentation) AVANT usage.  - "Douchage" des parois du compartiment de la douche, du flexible et du pommeau de douche (= sédimentation) APRES usage. |
| A l’enlèvement des EPI - phase 2 (Enlèvement de l'EPVR et des cartouches en fin de la douche d'hygiène) | - Voir les risques généraux de la douche d'hygiène ci-dessus. - Dans la douche d'hygiène, les cartouches contaminées sont enlevées de l'EPVR. - L'intérieur du masque est exposé aux éventuels virus du porteur : Contamination de la douche. - Contamination du masque par des mains contaminées par les éléments de douche. - Ce matériel ne doit pas exposer les autres travailleurs qui jetteront ensuite leurs EPI. | - Mesures de prévention aux risques généraux de la douche d'hygiène ci-dessus (notamment sédimentation des parois du compartiment avant et après usage). - Mouiller abondamment les cartouches et les placer dans un second sac déchet amiante individuel. Le fermer et le décontaminer comme un déchet amiante. - Rincer abondamment l'intérieur du masque à l'eau claire (respecter la notice d'utilisation) et reboucher les ouvertures qui peuvent l'être dès que possible. |
| Sortie de douche vers la zone d'approche pour s'habiller | - Le travailleur est nu, sans EPVR ni gants ni toute autre protection. - Zone d'approche partagée. - Proximité des travailleurs. - Projections de gouttelettes contaminées dans l'atmosphère et sur les surfaces communes. - Voir également le risque lié à l'impact de l'aéraulique sur cette zone d'approche. | - Supprimer le compartiment "d'essuyage" (pour les sas à 4 ou 5 compartiments) pour éviter de toucher une porte ou des parois supplémentaires. Aller directement dans la "cabine individuelle" pour s'essuyer avec une serviette personnelle propre. - Etre seul dans cette partie de zone d'approche (respect des règles de distanciation + risque de contamination de l'air nécessaire à l'aéraulique du compartiment pour le travailleur en douche d'hygiène). - Eviter les surfaces, portes ou rideau à lanière pour ne pas les toucher/contaminer. |
| Sortie de la zone d’habillage | - Risque de toucher des surfaces contaminées ou de les contaminer. | - Etre seul dans cette partie de zone d'approche, organiser les décontaminations "un par un". - rejoindre la zone "habillage". - Eviter les surfaces, portes ou rideau à linière pour ne pas les toucher/contaminer. |
| Décontamination et sortie des déchets | - Contamination "coronavirus" potentielle de la surface du contenant des déchets amiante (via l'expiration d'air non filtré des travailleurs en zone). | Une procédure de décontamination de sortie des déchets avec douchage des fibres d'amiante permet également de limiter le risque "Covid-19". |
| Dimensionnement et fonctionnement de l'UCF | - Dysfonctionnement ou sous-dimensionnement du pompage des évacuations : risque de stagnation du virus dans l'eau des sas et où marchent les travailleurs. - Concentration potentielle de virus sur les pieds. Risque lors de l'essuyage des pieds et par suite de contamination de la serviette, des mains et d'autres parties du corps. | - Vérifier le bon fonctionnement du système de pompage avant l'entrée des opérateurs en zone. - Une unité de filtration par douche (évite des manœuvres de vannes de circuit dans la zone impactée par l'aéraulique et optimise le pompage). - Conception et dimensionnement du circuit d'aspiration des eaux usées garantissant le débit d'évacuation de chaque douche au fur à mesure. |
| Entretien et désinstallation de l'UCF | - Maintenance, entretien, démontage du système de pompage et de filtration des eaux usées potentiellement contaminées (filtres, flexibles jusqu'au rejet). - Rejet des eaux usées potentiellement contaminées en un point de rejet accessible, y compris extérieur d'un flexible mouillé par le rejet. | - A étudier en fonction des situations. Vu que des contacts directs sont possibles y compris par projection, envisager le port de gants, d’un masque et d’une visière faciale. |
| Démontage des sas | - Risque que l'ensemble des surfaces (parois, bac de douche, mitigeur…) soit contaminé. | - Respecter les gestes barrières et si impossibilité de respecter la distanciation sociale : respecter le guide OPPBTP et celui établi par la DGT pour la reprise des opérations amiante, ainsi que les données du protocole national de déconfinement. |